

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 03 septembre 1996 portant création du Diplôme Interuniversitaire FORMATION MEDICALE CONTINUE modifié par les arrêtes du 11 septembre 2000, 03 septembre 2001 et 13 juillet 2006

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021/2022, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire FORMATION MEDICALE CONTINUE

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR FAIN Olivier (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

PROFESSEUR OLSEM Eric Laurent (PU/PH)

PROFESSEUR MEKINIAN Arsène (PU/PH)

PROFESSEUR LORENZO Alain (PU/PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 31 mai 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU